



### Nouvelles du conseil du 21 mai 2021

#### **Une belle santé financière permet d'appréhender l'avenir sereinement malgré la pandémie**

**Les comptes communaux 2020 bouclent très favorablement, grâce surtout aux impôts spéciaux et au respect du budget**

Les comptes communaux 2020, qui seront soumis à l'assemblée municipale du 28 juin prochain, révèlent la solidité financière de Sonceboz-Sombeval. Une chance, à l'heure où les collectivités doivent se préparer à affronter les effets de la crise sanitaire, laquelle ne manquera pas de grever sérieusement les rentrées fiscales 2021.

« Fermetures de services, non-encaissement de taxes pour prestations non fournies, remplacements de personnels vulnérable ou en quarantaine, manifestations annulées, achat de matériel sanitaire : les effets de la pandémie ont marqué l'exercice 2020, mais ses incidences financières ont été moindres », précise Vincent Viret, administrateur des finances.

#### **L'embellissement permet de prévoir**

Alors que le budget y prévoyait un excédent de charges d'environ 194 000 francs, le compte général 2020 boucle sur un excédent de revenus de quelque 723 000 francs. L'amélioration, avant attribution au financement spécial, atteint donc près de 920 000 francs.

Les impôts dûs étant basés sur les revenus réalisés l'année précédente (taxation postnumeraerando), les effets de la crise sanitaire se feront sentir sur les recettes fiscales 2021. « Le Conseil municipal propose donc aux ayants droit d'attribuer 600 000 francs au Financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité, lequel permet justement de compenser les pertes de ce type », souligne Vincent Viret.

Cette attribution faite, le compte général boucle sur un solde positif de 123 400 francs.

#### **Une année standard**

Qualifiant l'exercice de « standard », l'administrateur des finances y commente des différences pour la plupart minimales, entre comptes et budget.

Dans le domaine de la formation, les charges sont inférieures de quelque 160 000 francs ; d'une part les dépenses ont diminué pour raison de fermeture temporaire de l'école et de renoncement forcé à diverses activités, d'autre part la commune a reçu du canton une participation cantonale au traitement des enseignants, chiffrée à 118 000 francs, et justifiée par des charges de formation particulièrement élevées, par habitant.

Les charges ont été moindres de 39 000 francs dans le domaine de la culture où les annulations ont plu. En ce qui concerne la sécurité sociale (82 000 francs de moins que prévu), les bons de garde avaient été un peu surévalués (et ont peut-être été moins demandés en raison de la pandémie), tandis que la part communale à la compensation des charges a légèrement baissé.

Deux explications aux 68 000 francs de charges en moins pour la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire : d'une part certains travaux n'ont pas pu être achevés, d'autre part le Syndicat des berges de la Suze nous a facturé un montant inférieur à ce qu'il prévoyait.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Spéciaux et appréciables

C'est au chapitre des impôts spéciaux (et parfaitement imprévisibles) que la différence explique l'embellie des comptes. On y relève en particulier 236 000 francs de plus que budgétés pour les gains immobiliers.

La commune a également touché 106 000 francs de l'impôt fédéral direct pour compenser les pertes relatives à la réforme de la fiscalité des entreprises, montant qui n'était pas budgété.

Dans leur globalité, les impôts ordinaires correspondent quant à eux aux prévisions.

Avec 5,6 millions de francs de rentrées au total, le rôle des impôts présente donc une embellie de quelque 600 000 francs par rapport au budget.

### Budget bien tenu et petits investissements

Les investissements 2020 ont atteint 380 000 francs au total de nombreux petits montants ; le plus important, et de loin, concernait la réfection du Pourpoint et était à peine inférieur à 130 000 francs.

Le budget prévoyait des dépenses nettement plus importantes, qui ont été réduites évidemment par le blocage, sur oppositions, du projet de Maison de l'enfance.

Signalons encore que les dépassements de crédits concernaient pour l'essentiel des dépenses liées (environ 390 000 francs au total). Le Conseil municipal a limité ses crédits supplémentaires à 36 000 francs. Et Vincent Viret de souligner que les autorités ont veillé à tenir au mieux les charges budgétées.

### Deux questions

L'assemblée convoquée le 28 juin devra donc se prononcer à la fois sur ces comptes et sur l'attribution de 600 000 francs au Financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité. Le Conseil municipal lui recommande d'approuver ces deux objets.

### Les moyens de ses projets

Au bilan, la commune affiche des capitaux propres importants, gages de sa solidité financière actuelle et future : ces capitaux atteignent un total de 13,4 millions de francs, parmi lesquels une fortune de près de 3 millions de francs, ainsi que d'importants préfinancements destinés à des buts précis.

On mentionnera les 2,7 millions de francs provisionnés pour la future Maison de l'enfance, ainsi que le bon million de francs réservé pour les travaux publics (entretien et les investissements confondus dans les routes et les bâtiments publics) ; ces deux montants révèlent que la commune a les moyens de ses projets.

Par ailleurs, avec un total de 6 millions exactement (après attribution des 600 000 francs proposés ce printemps), le Financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité permet d'appréhender avec sérénité les effets prévus de la pandémie.



*Du soleil et un ciel sans nuage sur une commune en pleine santé pécuniaire*



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Parfaitement autofinancés

Les comptes autofinancés bouclent tout favorablement, mais sans excès. On y remarquera un excédent de recettes de 62 000 francs au chapitre de l'alimentation en eau, où les ventes de précieux liquide ont augmenté de 9 % ; une conséquence directe de la pandémie, très certainement, avec davantage de monde à domicile et donc de consommateurs durant le semi-confinement et peut-être aussi une augmentation du jardinage et donc des arrosages.

L'assainissement des eaux clôture sur un excédent de recettes de 21 000 francs, minime puisque sur un chiffre d'affaires de près du demi-million. On relève un surplus de revenus au compte des sapeurs-pompiers, ainsi qu'à celui des déchets.

Ajoutés à la santé générale des finances communales et en particulier à ses réserves confortables, ces résultats peuvent rassurer les habitants : on ne s'achemine pas du tout vers une hausse de taxes.

### Bureau de vote

Pour les votations fédérales du 13 juin prochain, le bureau de vote local a été constitué comme suit : présidente, Agata Klepczuk ; secrétaire, Stéphane Schranz ; membres, Rachel Russo, Laetitia Schnegg, Frédérique Schneider, Léonard Schnegg, Arnaud Schöni, Siméon Schnegg ; remplaçants, Eliana Schuster, Angélique Sfez, Jonathan Schöni, Yann Schöni.

### L'Exécutif à six

Le Conseil municipal a défini son organisation jusqu'à la fin de l'année, qui marquera aussi le terme de la législature 2018-2021.

Après la démission de René Rimaz à la fin mars dernier, et l'élection d'un nouveau maire en la personne de Claude-Alain Wüthrich, l'Exécutif local a décidé de renoncer à repourvoir son septième siège pour les quelques mois restant. Il fonctionnera donc à six membres, maire compris, jusqu'au 31 décembre prochain. Il a été renoncé également à l'élection d'un nouveau vice-maire (une charge confiée à Claude-Alain Wüthrich durant cette législature), mais a organisé le remplacement du maire en cas d'absence. C'est à Bibiana Merazzi, conseillère municipale en charge des finances, qu'incombe dès à présent ce remplacement. Mme Merazzi est également habilitée à signer les documents officiels émanant de la mairie.

On rappellera que les sélections de renouvellement interviendront cette fin d'année.

### Du carton, seulement du carton !

L'utilisation des bennes à carton, installées en trois endroits du village, pose de sérieux problèmes. Ces conteneurs renferment en effet de nombreux matériaux étrangers, qui induisent la nécessité d'un tri complet avant de pouvoir lancer le recyclage du carton.

Il est donc rappelé à la population que dans ces trois conteneurs verts, il est formellement interdit de glisser autre chose que du carton ; le papier y est également proscrit, qui suit une autre filière de recyclage. La petite ouverture des bennes oblige à écraser les gros cartons, ce qui évite le volume perdu ; si l'on veut s'épargner cette opération parfois relativement complexe, on se rendra à la déchetterie du Brahon, où une presse ad hoc permet d'atteindre un résultat optimal sans le moindre effort.

De même, nul n'est autorisé à déposer des cartons à côté des conteneurs. Lorsque manque la place, les habitants doivent apporter leur carton au Brahon.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### **Le papier au Brahon**

La Municipalité profite de rappeler que les habitants qui ne souhaitent pas stocker leur papier, en attendant le ramassage effectué par les écoles, peuvent l'apporter à la déchetterie du Brahon ; l'argent récolté par son recyclage est quoi qu'il en soit destiné au fonds des écoles.

Rappel : le site du Brahon est ouvert actuellement le mercredi de 17 h 30 à 19 h (dès le 1er octobre jusqu'à 17 h 30).

Dernière précision importante : le système actuel de récolte du carton, à travers ces conteneurs de quartier, est appliqué à l'essai pour un an. A la fin 2021, les autorités tireront le bilan pratique et financier de cette expérience, afin de décider ce qui sera appliqué par la suite.